

Publié par : juridique
Date de dépôt : 11/03/2025
Date de retrait : 11/05/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 04 Mars 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, ALAIN SOLAZZI, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER.

POUVOIRS : SYLVIE ANDRE A CHRISTIANE TCHAREKLIAN, DOMINIQUE ALLIBERT A DAVID THUILLIER, LIONEL TCHAREKLIAN A MARIE SEDANO, MARTINE HENON A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENTE : SYLVIE FEUGA

Délibération n° N° D2025-26

Objet RETRAIT DE LA DELIBERATION N°D2024-22 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2024-22 du 3 décembre 2024, le conseil municipal approuvait la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de pourvoir le poste de Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Par courrier en date du 31 janvier les services du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture ont émis un recours gracieux à l'encontre de ladite délibération en arguant que l'emploi de Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire n'apparaissait pas correspondre aux fonctions attachées au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux fixées par le décret n°2006-1690. La candidate pressentie sur le poste disposait des qualifications et de l'expérience professionnelles nécessaires à l'occupation de ce poste qu'elle avait pu occuper au sein de diverses collectivités ces dernières années, d'où l'intérêt du service à une telle création.

Suite à la demande des services préfectoraux et au retrait de la candidature par l'intéressée, il y a lieu de retirer la délibération n° 2024-22 en date du 3 décembre 2024.

Visas:

Oui l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PROCEDER AU RETRAIT** de la délibération n° 2024-22 du 3 décembre 2024 créant un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250307-DM2025_0026-DE
Date de réception préfecture : 07/03/2025